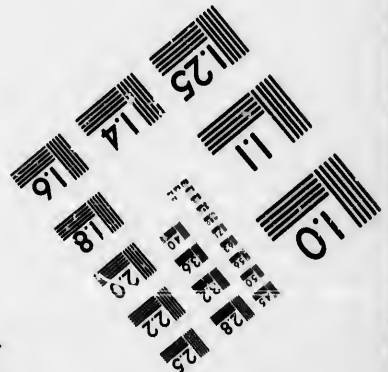
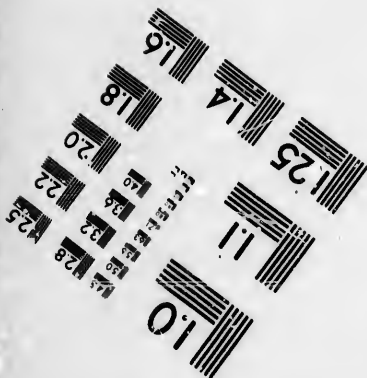
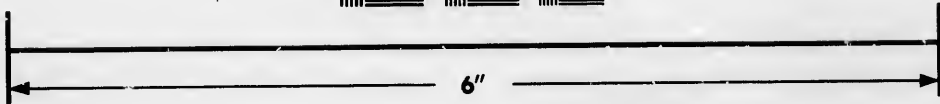
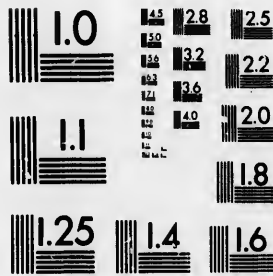


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5
2.8 3.2 3.6 4.0 4.5

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.0 1.5 2.0 2.5
3.0 3.5 4.0 4.5

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								✓			

e
étails
s du
modifier
r une
image

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

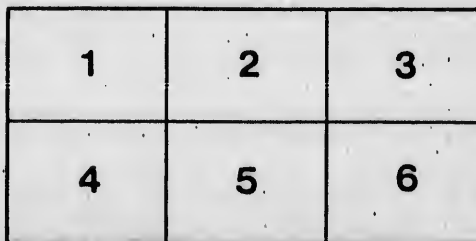
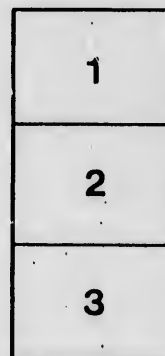
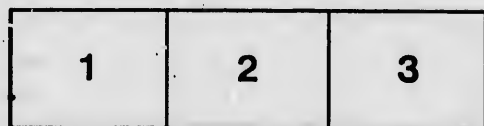
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata
to

pelure,
n à

MANDEMENT D'ENTRÉE

DE

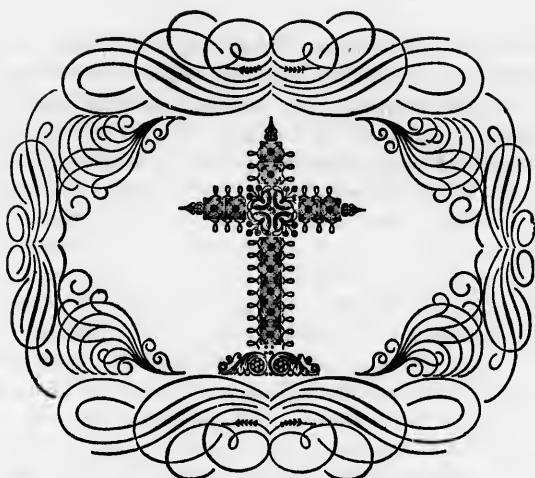
MGR. THOMAS COOKE,
Premier Evêque des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 18 Octobre 1852.

Bibliothèque
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université
Québec 4, QUE.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

De l'Imprimerie d'AUGUSTIN COTÉ & CIE, près l'Académie.



THOMAS COOKE,

*Par la Miséricorde de Dieu et la Grace du Saint-Siège
Apostolique Evêque des Trois-Rivières.*

~~~~~  
*Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en  
Notre Seigneur.*

Par le Mandement de Sa Grandeur Monseigneur P. FLAVIEN TURGEON, Archevêque de Québec et Métropolitain de cette province ecclésiastique, vous avez appris, N. T. C. F., que sur la demande des pères du Concile Provincial, tenu à Québec l'année dernière, le Saint Siège Apostolique a, dans sa haute sagesse, trouvé bon de séparer du vaste diocèse de Québec, le district des Trois-Rivières et une partie du district de Saint-François, et d'en former un évêché sous le titre d'Evêché des Trois-Rivières. Datée de Rome le 8 juin dernier, la

Bulle d'érection du nouveau Diocèse en fixe le Siège Episcopal dans la ville des Trois-Rivières.

Ce nouvel ordre de choses, depuis si longtemps désiré par le premier pasteur de l'église de Québec, a été sans doute accueilli avec reconnaissance par le clergé et les fidèles des deux districts, et par tous ceux qui, dans notre bien-aimée patrie, s'intéressent aux progrès de la religion. Ils ont compris les avantages qu'un tel arrangement doit procurer à la ville des Trois-Rivières et à cette section du Canada. Le diocèse des Trois-Rivières n'ayant qu'une étendue médiocre est placé sous la surveillance immédiate d'un Evêque, qui sera à portée de connaître tout son troupeau, d'étudier ses besoins, de travailler à soutenir les institutions religieuses et à propager l'instruction chrétienne ; le siège épiscopal étant plus rapproché des paroisses du district, les affaires ecclésiastiques pourront être terminées avec moins de délai. La résidence habituelle de l'évêque au centre du diocèse établira entre lui et les membres de son clergé des rapports plus intimes, au moyen desquels ils travailleront de concert à procurer le bien des âmes et la plus grande gloire de Dieu. Devenues plus fréquentes, les visites du premier Pasteur serviront à ranimer la piété des fidèles et à donner au culte catholique un nouvel éclat. Par sa position, il pourra avec plus de facilité organiser des paroisses, établir des missions, ordonner la construction et les réparations des églises, multiplier et régler les retraites, créer des associations religieuses propres à maintenir la ferveur dans les paroisses.

En réfléchissant sur ces nombreux avantages, qui promettent au nouveau diocèse un accroissement de prospérité, de paix et de bonheur, nous sentons le besoin de remercier la divine providence de son infinie bonté à notre égard ; nous éprouvons les sentiments de la plus vive reconnaissance pour celui dont elle s'est servie pour nous accorder ces faveurs. Le nom de Mgr. Pierre-Flavien Turgeon, fondateur du diocèse des Trois-Rivières, acquiert un nouveau droit à notre respect et à notre amour, et nous nous ferons un devoir de conjurer le Seigneur de prolonger les jours précieux de notre digne Archevêque et de le récompenser au centuple dans l'éternité bienheureuse.

Toutefois, N. T. C. F., notre joie ne saurait être pleine et entière, puisque la jouissance de ces avantages va nous coûter une séparation bien pénible, et à laquelle nous ne consentons à nous soumettre que parce que des circonstances nous en font un devoir. Nous comprenons que, vû la trop grande étendue du



diocèse de Québec et l'accroissement rapide de la population, une division est devenue nécessaire dans l'intérêt de la religion. Nous cédon à cette puissante raison, tout en regrettant sincèrement que le pasteur suprême de l'Eglise ait été forcé de diviser le troupeau, et d'établir un second bercail, confié aux soins d'un pasteur encore sans expérience. Du moins nous efforcerons-nous de vivre dans l'union la plus intime avec le clergé et les fidèles du diocèse de Québec. Grâce à la formation d'une province ecclésiastique, nous reconnaitrons toujours pour notre mère cette Eglise de Québec, devenue la Métropole du Canada ; et dans ses enfants nous saluerons des frères unis à nous par la communauté des souvenirs, des sentiments et des espérances.

Vénérables frères dans l<sup>e</sup> sacerdoce, qui continuez de vivre sous la protection de notre métropolitain, nous avons bien des fois chanté ensemble ces touchantes paroles, *Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum*, qu'il est bon, qu'il est agréable pour des frères de vivre ensemble ; prosternés devant le même autel, nous avons uni nos voix pour appeler les bénédictions du père céleste sur nos travaux communs ; sous les voûtes de l'antique cathédrale, en présence de l'image de Marie Immaculée, nous avons choisi le champ du Seigneur pour notre commun héritage. Ces liens si chéris et si puissants de la fraternité chrétienne vont-ils être brisés par notre séparation ! Oh non ! vénérables frères, nous en avons l'assurance entière. Nous allons continuer de travailler au service du même maître ; d'être les enfants du même père ; de vivre au sein de notre mère commune la sainte église catholique, apostolique et Romaine ; d'arroser de nos sueurs le sol de notre patrie terrestre ; et de marcher de front vers notre patrie céleste, où nous nous rencontrerons sans plus craindre les épreuves d'une séparation. Nos cœurs ne peuvent cesser d'être unis puisque nos affections, nos intérêts, nos travaux, notre passé et notre avenir tendront sans cesse à nous rapprocher.

Et vous, dignes héritiers des vertus et des lumières de l'illustre Laval de Montmorency, fille chérie de ses successeurs dans le pontificat, respectable maison des missions étrangères de Québec, pourrions-nous vous oublier dans ce jour de séparation ? Vous avez conservé dans notre pays le précieux flambeau de la science ; vous avez gardé fidelement le dépôt des lettres sacrées et humaines pour les faire servir à la gloire de Dieu et à l'avantage de nos compatriotes ; auprès de vous nous avons puisé ce que nous possédons de piété, de zèle, de connaissances, de



vertus sacerdotales. Aussi préserverons-nous religieusement le souvenir de votre générosité et de votre dévouement, et nos jeunes institutions se feront toujours un honneur de vous regarder comme leur guide, leur modèle et leur bienfaitrice.

Aux regrets que doit naturellement inspirer la nécessité d'adresser des adieux à des frères bien-aimés se joint pour nous une douleur toute personnelle. Comment nous familiariser avec la pensée que c'est à nous, si peu dignes d'un tel choix, que le Souverain Pontife a confié le soin du diocèse des Trois-Rivières, que c'est sur nos faibles épaules qu'on a imposé le fardeau de l'épiscopat, fardeau toujours lourd, mais qui le devient encore plus, quand, aux charges ordinaires, il faut ajouter celles de fonder un évêché ? A cette nouvelle, notre âme a été remplie d'amertume. En songeant à la responsabilité formidable, à l'étendue des devoirs de l'épiscopat, nous avons senti notre courage défaillir. Et cependant quel parti embrasser dans des circonstances aussi difficiles ? D'un côté, un devoir imposé par l'autorité la plus respectable sur la terre, et de l'autre le sentiment de notre insuffisance bien reconnue. Tantôt il nous semblait que les difficultés de l'entreprise, le défaut de ressources, notre âge déjà avancé et mille autres raisons étaient des motifs plus que suffisants pour nous engager à nous excuser, à faire d'humbles représentations ; tantôt nous songions que ces démarches seraient une résistance inutile à la décision des Evêques de la Province, un défaut de soumission au Souverain Pontife, qu'elles entraveraient la marche d'une affaire importante et pressante, qu'elles prolongeraient les souffrances d'une église privée de pasteur, et qu'après tous ces délais il faudrait finir par entendre la voix du devoir et se soumettre en vertu de la sainte obéissance.

La crainte de nous rendre coupable devant Dieu l'a emporté au tribunal de notre conscience ; et nous nous sommes décidé à faire sans murmurer le sacrifice bien grand que l'on exigeait de nous. Nous nous sommes jeté entre les mains de la divine Providence, sur laquelle nous comptons entièrement pour notre avenir et celui du diocèse dont on nous a chargé. Ainsi placée, notre confiance ne saurait être abattue par le fardeau qui nous effraie ; elle serait vaine, si nous nous reposions sur nous-même pour accomplir l'œuvre de Dieu.

A la protection que nous attendons de la miséricorde de Celui qui nous a appelé à l'Episcopat, se joindra l'assistance de nos frères les Evêques de la Province Ecclésiastique. La charité les engagera à venir à notre secours au milieu de nos embarras ; la justice les obligera à nous aider pour réparer le mal qu'ils

ont pu causer à nos diocésains, en nous forçant d'accepter la charge de votre premier pasteur. Nous sommes aussi assuré que notre digne clergé nous prêtera sa coopération cordiale et entière. Et ici, N. T. C. F., qu'il nous soit permis de rendre un hommage public à la piété, au zèle, à l'amour de l'éducation qui distinguent le corps ecclésiastique de ce diocèse ; ces dignes et respectables prêtres ont su par leurs belles qualités gagner au clergé de ce diocèse l'estime et le respect tant de nos frères séparés que des catholiques ; l'assurance de leur secours est une de nos plus grandes consolations, et une source abondante d'espérances pour le bien de notre troupeau.

Nous nous reposons encore, N. T. C. F., sur la puissante intercession des saints pontifes qui vous ont annoncé les vérités évangéliques, qui ont travaillé à votre sanctification, et qui jouissent aujourd'hui de la gloire éternelle. Ils prennent encore part à notre bonheur ; dans l'intérêt de ceux qui furent autrefois leurs enfants spirituels, ils demanderont pour votre évêque une partie de la force et de l'esprit de Dieu dont ils furent remplis. Ils nous aideront de tout leur pouvoir, afin que cette portion de l'Eglise qu'ils ont édifiée par leurs travaux apostoliques ne perde pas entre nos mains l'éclat qu'elle a acquis sous leur administration. Puissent les prières de ces saints pasteurs, nos dévanciers dans la carrière que nous parcourons, nous obtenir cet esprit de zèle et de charité qui doit faire toute la consolation comme tout le succès de notre auguste ministère.

C'est à leur place, c'est de la part de l'Eglise notre bonne mère, c'est au nom de Jésus-Christ, le souverain pasteur des âmes, que nous nous présentons à vous, et que nous prenons possession de ce diocèse ; c'est donc Jésus-Christ qui vous conduira par notre ministère, qui vous consolera et vous instruira par notre bouche. Quand même, disons-nous avec St. Paul, notre personne n'aurait rien que de faible et de commun aux yeux des sens, et que nos discours paraîtraient vulgaires et contemptibles à la sagesse du siècle, ce sera toujours Jésus-Christ qui paraîtra en nous, qui parlera par nous, et qui agira avec nous. C'est le pontife éternel qui va élever au milieu de vous ce siège épiscopal comme le trône de sa grâce, d'où il répandra ses bénédictions sur le peuple et sur les pasteurs afin de perpétuer son œuvre sainte. Guidés par Celui qui est la vie, la voie et la vérité, puissent l'Evêque, le clergé et les fidèles du diocèse des Trois-Rivières, unis dans un même esprit, animés des mêmes sentiments de paix et de charité, travailler pour la même fin, la sanctification de leurs âmes, et mériter la même récompense, l'éternité bienheureuse.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1<sup>o</sup> Les réglemens de discipline établis dans le diocèse de Québec ne laissant rien à désirer pour le bon gouvernement d'un diocèse, Nous nous faisons un devoir de les maintenir ; ainsi les mandemens et les ordonnances de Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques de Québec, en force jusqu'à ce jour dans les districts des Trois-Rivières et de Saint-François, sont par le présent renouvelés, confirmés et maintenus dans tout notre diocèse ;

2<sup>o</sup> Nous renouvelons et confirmons tous les pouvoirs donnés par écrit et non révoqués par les Supérieurs ecclésiastiques ;

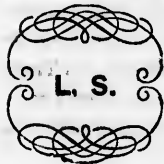
3<sup>o</sup> Nous accordons aux prêtres des diocèses de Québec, de Montréal et de Saint-Hyacinthe la même juridiction qu'ils peuvent avoir comme curés, sur les parties limitrophes du diocèse des Trois-Rivières ;

4<sup>o</sup> En vertu d'un Indult du 20 juin dernier, accordé pour dix ans, Nous renouvelons pour ce même espace de temps, en faveur de tous les prêtres approuvés dans ce Diocèse, ainsi que de ceux qui le seront par la suite, la faculté de donner aux Fidèles *in articulo mortis* la Bénédiction et l'Indulgence plénière, selon la formule prescrite par Benoit XIV, d'heureuse mémoire.

5<sup>o</sup> Nous déclarons premier patron de Notre Diocèse la Ste. Vierge Marie dans sa Conception Immaculée, dont l'office au 8 décembre, sera double de 1<sup>ère</sup> classe ; le bienheureux apôtre St. Pierre sera le 2<sup>d</sup> patron du Diocèse ; pour tous les autres offices on se conformera au calendrier approuvé par le Concile Provincial.

Sera notre présent Mandement lu et publié au prône des messes paroissiales de toutes les églises et chapelles, et en chapitre dans les communautés et maisons religieuses de notre diocèse, le premier Dimanche après sa réception.

Donné aux Trois-Rivières, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire, le dix-huitième jour d'octobre, fête de St. Luc, en l'an mil huit cent cinquante-deux.



✠ THOMAS, EV. DES TROIS-RIVIÈRES.  
Par Monseigneur,  
L. H. R. HAMELIN, Acol., *Secrét.*

(Pour vraie copie.)

*Secrétaire.*

